

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Marne
Commune de Brimont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 février 2020

L'an Deux mil vingt, le vingt-cinq février à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BRIMONT, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DESPLANQUES Jean-Pierre, Maire.

Membres en exercice : 11
Membres présents : 06
Absents : 05
Procurations : 00
Votants : 06

Date de la convocation et de l'affichage : le 20 février 2020

Présents : Mesdames et Messieurs, Jean-Pierre DESPLANQUES, Gilles DROCOURT, Valérie CHENIVESSE, Nadine GAYET, Jocelyne HOTTE, André JACOB.

Absents : Frédéric BLONDIAUX, Pierre FORTANE, Brice GOURNAY, François-Xavier HOTTE, Lydia MINIER,

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Jocelyne HOTTE

DELIBERATION N° 01 01 2020

Ouverture anticipée de crédits d'investissement à engager avant le vote du budget primitif 2020

Vu le code des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'autoriser l'ordonnateur à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, avant l'adoption du budget primitif et jusqu'au 31 mars, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette)

Considérant la nécessité d'engager les présentes dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif,

Après en avoir délibéré, les membres réunis du conseil municipal décident d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements suivantes avant le vote du Budget Primitif 2020 dans la limite de **25 693.83€**. Correspondant à 25% des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget de l'exercice 2019, déduction faite du montant des remboursements des emprunts (compte 16) et de prévoir les recettes suivantes :

Dépenses prévisible			Recettes prévisibles		
20/2051	Logiciel	2 298.96	021	Autofinancement	2 298.96
20/2051	Numérisation d'état Civil	2 264.78	021	Autofinancement	2 264.78
21/21578	Mobilier Urbain	2 251.68	021	Autofinancement	2 251.68
23/2318	Monument aux morts	900.00	021	Autofinancement	900.00
Total		7 715.42	Total		7 715.42

Dit que les crédits seront portés au budget primitif 2020

Charge le Maire de réaliser toutes les démarches légales, administratives et comptables découlant de cette décision.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Du

Fait à BRIMONT, le 26 février 2020
Le Maire,

J-P DESPLANQUES



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Marne
Commune de Brimont

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 février 2020**

L'an Deux mil vingt, le vingt-cinq février à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BRIMONT, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DESPLANQUES Jean-Pierre, Maire.

Membres en exercice :	11	Procurations :	00
Membres présents :	06	Votants :	06
Absents :	05		

Date de la convocation et de l'affichage : le 20 février 2020

Présents : Mesdames et Messieurs, Jean-Pierre DESPLANQUES, Gilles DROCOURT, Valérie CHENIVESSE, Nadine GAYET, Jocelyne HOTTE, André JACOB.

Absents : Frédéric BLONDIAUX, Pierre FORTANE, Brice GOURNAY, François-Xavier HOTTE, Lydia MINIER,

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Jocelyne HOTTE

DELIBERATION N° 02 01 2020

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins Français, y compris les vins mousseux importés sur leur territoire à une taxe pouvant représenter jusqu'à 100% de leur valeur,

Considérant la décision déjà prise par les USA de taxer les vins tranquilles Français à hauteur de 25% de leur valeur,

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions accordées au groupe Airbus, notamment par la France,

Considérant que la mise en place d'une taxe fragiliserait la position des vins Français sur ce marché et aurait des répercussions économiques désastreuses sans précédent à court et long terme pour nos territoires,

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie représente le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique,

Considérant que ce résultat à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés,

Considérant que les USA constituent le 1^{er} marché à l'exportation en valeur de la filière Champagne avec 660,1 millions d'euros de chiffre d'affaires, est le 2^{eme} marché en termes de volume ; que cela bénéficie directement et indirectement à 15 000 exploitations viticoles Champenoises qui dynamisent le territoire de l'AOC ;

En conséquence, les élus demandent à Monsieur le Président de la République Française de
**FAIRE TOUT CE QUI EST EN SON POUVOIR POUR EMPECHER LA MISE EN PLACE D'UNE TAXE SUR LES
VINS MOUSSEUX ET L'ENSEMBLE DES VINS**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Du

Fait à BRIMONT, le 26 février 2020
Le Maire,


J-P DESPLANQUES

